

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 6 avril 2020 par visioconférence, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Sylvie Frigon
Jean Brousseau
Claude Laporte

Est également présent par visioconférence, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2020-0604-113

TENUE DES SÉANCES À HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours c'est-à-dire jusqu'au 29 mars 2020 ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QUE qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application Zoom.

ADOPTÉ

2020-0604-114

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2020-0604-115

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2020

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit adopté.

ADOPTÉ

2020-0604-116

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes des lot 1, lot 1 et lot 2 du 2 avril 2020, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, une somme de 79 143,24 \$ et payés tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de



N° de résolution
ou annotation

2020-0604-117

pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3, lot 4 et lot 4 du 2 avril 2020, d'une somme de 221 544,09 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2020.

ADOPTÉ

2020-0604-118

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Personne ne peut être présent à la séance, celle-ci se tenant à huis clos, le conseil prend connaissance des questions posées par courriel.

2020-0604-119

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-317 ET DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 250 000 \$ D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DU FONDS GÉNÉRAL POUR HAUSSER LE FONDS DE ROULEMENT À 750 000 \$

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2018-317 et décrétant l'affectation de 250 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général pour hausser le fonds de roulement à 750 000 \$.

2020-0604-120

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-357 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-317 ET DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 250 000 \$ D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DU FONDS GÉNÉRAL POUR HAUSSER LE FONDS DE ROULEMENT À 750 000 \$

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2020-357 modifiant le règlement 2018-317 et décrétant l'affectation de 250 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général pour hausser le fonds de roulement à 750 000 \$.

ADOPTÉ

2020-0604-121

ASSURANCES DE BIENS GARANTIE OPTIONNELLE « A »- AVENANT À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MMQ

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de demander à notre courtier d'assurances la couverture concernant l'assurance de biens en cas de séisme pour protéger les infrastructures municipales pour un coût de 5 912 \$ par année.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2020

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2020 ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec lance sa Campagne annuelle de promotion de la santé mentale à l'occasion de la Semaine nationale de la santé mentale ;

ATTENDU QUE le thème « RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

ATTENDU QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de proclamer la semaine du 4 au 10 mai 2020 «Semaine de la santé mentale » et d'inviter tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.

ADOPTÉ

2020-0604-123

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2020

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires 2020 requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

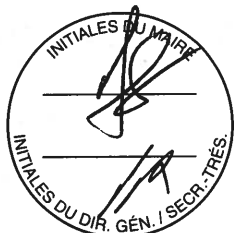
ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2019 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

			Transfert	Budget courant	Budget révisé
DE	02-412-00-495-00	Subvention toilette faible débit	1 500 \$	3 000 \$	1 500 \$
	02-320-00-521-02	Amélioration réseau routier – Projets	130 612 \$	146 862 \$	16 250 \$
Total :			138 862 \$		
VERS	02-470-00-996-02	Barils récupérateur eau pluie	1 500 \$	0 \$	1 500 \$
	03-310-10-000-00	Transfert à l'état act. Investissement	130 612 \$	31 390 \$	162 002 \$
Total :			138 862 \$		



2020-0604-124

N° de résolution
ou annotation

2020-0604-125

2020-0604-126

2020-0604-127

2020-0604-128

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

ADOPTÉ

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que Claude Laporte agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

MANDAT POUR LE REVÊTEMENT DE LA TOITURE DU CENTRE ADMINISTRATIF

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de *Toitures Loyer Inc.*, du 26 février 2020, concernant le revêtement en membrane élastomère de la toiture du centre administratif, pour la somme de 19 505 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT 2019 DU MAIRE AUX CITOYENS

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Mario Lasalle, dépose le rapport des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Crabtree.

FERMETURE TEMPORAIRE DU CENTRE ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 est très active mondialement et force les citoyens à se confiner ;

ATTENDU QUE le maire et le directeur général ont pris la décision de fermer le centre administratif au public, tout en conservant les services ;

ATTENDU QUE la bibliothèque, le centre communautaire et culturel et l'aréna ont dû être fermés pour une période indéterminée ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la bibliothèque, la coordonnatrice à l'urbanisme et à l'environnement, ainsi que 4 employés syndiqués ont été mis à pied pour une durée indéterminée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers de ratifier la décision du maire et du directeur général de fermer temporairement le centre administratif, tout en conservant les services essentiels, pour la période de confinement.

ADOPTÉ

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-0601-014

ATTENDU QUE la Municipalité a donné le mandat pour la vente du lot 6026056 il y a trois mois ;

ATTENDU QUE des acheteurs potentiels étaient intéressés, mais que le prix, ainsi que les taxes de secteurs, étaient trop élevées pour leur projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger la durée de l'entente avec le courtier immobilier.



N° de résolution
ou annotation

2020-0604-129

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que la résolution 2020-0601-014 soit modifiée afin d'allonger la durée de l'entente de trois mois.

ADOPTÉ

CONGÉ D'INTÉRÊTS POUR LA PÉRIODE DU 6 AVRIL AU 1^{ER} JUILLET 2020

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 a forcé la mise à pied temporaire de milliers de personnes au Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien offre la Prestation canadienne d'urgence, permettant aux foyers de vivre, mais réduisant drastiquement le revenu des familles dans plusieurs cas ;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre aux propriétaires de la Municipalité de ne pas s'accumuler d'intérêts sur leurs taxes foncières à payer durant cette période difficile ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de donner un congé d'intérêts sur tous les comptes en souffrance de la Municipalité pour la période du 6 avril au 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉ

2020-0604-130

FRAIS D'ASSOCIATION ET COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS AU DOMAINE MA LORRAINE EN 2020

ATTENDU QUE depuis 2010, la Municipalité a accepté de verser annuellement à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree une compensation pour le déneigement et l'entretien des chemins du Domaine Ma Lorraine ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 26 mars 2018 la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit verser annuellement sa cotisation à l'association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité, au prorata de l'évaluation des résidences du Domaine Ma Lorraine de l'année 2019 ;

QUE pour 2020, un montant correspondant à 100 % du tableau de l'année 2019 soit 2 240,12 \$, soit versée à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree ;

QUE cette somme soit versée conditionnellement à l'obtention du bilan financier et des copies de factures payées ;

QUE la cotisation annuelle de 100 \$ en tant que membre de l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine soit ajoutée à ce montant pour un montant total de 2 340.12 \$;

QUE l'Association soit informée qu'elle devra annuellement faire parvenir la demande de reconnaissance des organismes et les documents exigés ;

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste



N° de résolution
ou annotation

2020-0604-131

02-320-00-521-00 ;

QUE les crédits disponibles pour la cotisation soient pris dans le poste
02- 190-00-971-00.

ADOPTÉ

SOUSSIONS — TRAVAUX D'ASPHALTE 2020

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par le directeur des services techniques, Christian Gravel, concernant la fourniture et la pose de pièces d'asphalte pour 2020.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Bellerose Asphalte Inc.	69 904,80 \$
Postras Asphalte	85 771,35 \$
Pavage J.D. Inc.	97 990,90 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Bellerose Asphalte Inc. pour la somme de 69 904,80 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

2020-0604-132

EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2020

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche du personnel d'animation pour le camp de jour de cet été.

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à la fin de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, la planification du camp de jour et le temps de formation des animateurs et de la coordonnatrice peuvent être compromis ou adaptés selon l'évolution de la crise ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle et l'évolution de la pandémie de la COVID-19, il se peut que la programmation du camp de jour 2020 soit compromise et que des modifications en lien avec l'embauche soient faites, dépendamment de plusieurs facteurs (nombre d'inscriptions, diminution du nombre de semaines du camp de jour, etc.)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Coordonnatrice du camp de jour :

Tessier, Eugénelle (1^{re} année d'expérience)

Équipe d'animation :

Farley, Élise (4^e année d'expérience)

Dalpe, Marianne (3^e année d'expérience)

Desrosiers, Kariane (3^e année d'expérience)

Foucrault, Marck (3^e année d'expérience)

Bambonerane, Yédidia (2^e année d'expérience)

Blouin, Lorie (2^e année d'expérience)

Neveu, Ariane (2^e année d'expérience)

Rivest, Elodie (2^e année d'expérience)

Sirois, Marion (1^{re} année d'expérience)

Leblanc, Jyann (1^{re} année d'expérience)

Bell, Éloïse (1^{re} année d'expérience)



N° de résolution
ou annotation

Dalpé, Sacha (1^{ère} année d'expérience)
Bourgeois, Sandrine (1^{ère} année d'expérience)
Lépine, Marytza (1^{ère} année d'expérience)

Intervenante :
Lafrance, Amièle (2^e année d'expérience)

Accompagnatrice pour enfant à besoins particuliers :
Buisson, Joany (1^{ère} année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2020-0604-133

EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET DES ESPACES VERTS ET OCCASIONNELLEMENT SURVEILLANTS AUX PARCS DU MOULIN FISK ET TROU DE FÉE - ÉTÉ 2020 -

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel attiré à l'entretien des parcs et des espaces verts et occasionnellement surveillants aux parcs du Moulin Fisk et Trou de Fée ;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir ces postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de 4 personnes attirées à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la période estivale 2020. Les horaires varieront entre 30 et 40 heures par semaine :

- Dubé Rouleau, Marc Antoine
- Généreux, Laurent
- Samson, Olivier
- Villeneuve, Éliot

QUE les taux horaires soient fixés selon la politique salariale pour les emplois étudiants ;

ADOPTÉ

2020-0604-134

MANDAT POUR LE SUPPORT À LA GESTION DES PROJETS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE GÉNIE MUNICIPAL

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service d'*Yvon Lacaille, Gestion TPST*, du 12 mars 2020, concernant le support à la gestion des projets de travaux publics et de génie municipal, pour la somme de 60 \$ l'heure, excluant les taxes.

ADOPTÉ

2020-0604-135

EMBAUCHE D'UN ADJOINT ESTIVAL AUX LOISIRS — SAISON 2020

ATTENDU QU'il y a lieu d'engager une ressource saisonnière supplémentaire pour la coordination et l'organisation des activités de loisir estivales

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir le poste d'adjoint estival aux loisirs ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la



N° de résolution
ou annotation

2020-0604-136

COVID-19, l'embauche est conditionnelle à la fin de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle et l'évolution de la pandémie de la COVID-19, il se peut que la programmation du camp de jour 2020 et des autres événements relatifs au département des loisirs et de la culture soit compromise et que des modifications en lien avec l'embauche soient faites, dépendamment de plusieurs facteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de Gabriel Poirier pour la période estivale 2020, au poste d'adjoint estival aux loisirs.

QUE le taux horaire soit fixé en fonction de la politique salariale 2020 :

ADOPTÉ

AUTORISATION D'AVANCE DE LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la prestation canadienne d'urgence pour soutenir les travailleurs mis à pied à cause de la crise de la COVID-19 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a des employés dans ce cas ;

ATTENDU QU'il y a une échéance entre l'envoi de la demande et la réception du premier versement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers ;

D'autoriser l'avance de la prestation canadienne d'urgence aux employés concernés, d'un montant hebdomadaire de 470 \$;

QUE les employés touchés par cette mesure remboursent l'avance dès la réception de leur premier paiement gouvernemental.

ADOPTÉ

2020-0604-137

POLITIQUE DE COMPENSATION SALARIALE EN TEMPS DE PANDÉMIE

ATTENDU QUE le Québec fait actuellement face à une pandémie due à la COVID-19 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a aucune politique dans le cas où des employés syndiqués permanents devraient être en isolement obligatoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la politique de compensation salariale en temps de pandémie.

ADOPTÉ

2020-0604-138

RÈGLEMENT 2020-356 RELATIF AUX CHIENS

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a, à l'heure actuelle un règlement sur les chiens, 98-026.

ATTENDU QUE le règlement 98-026 sur les chiens de la municipalité contient des dispositions moins contraignantes que le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens.



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree souhaite se conformer aux nouveaux règlements provinciaux portant sur l'encadrement des chiens.

ATTENDU QUE le nouveau règlement provincial portant sur les chiens ne réglemente pas certaines dispositions que la Municipalité souhaite réglementer.

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun de prendre les dispositions nécessaires pour que la présence des chiens dans la municipalité de Crabtree ne devienne pas une cause d'ennui pour la population ;

ATTENDU QUE l'article 553 du Code municipal permet à la Municipalité de modifier ou abroger des règlements pour faire tenir les chiens muselés ou attachés pour empêcher de les laisser errer libres ou sans leur gardien, ou autre personne qui en prennent soin, pour imposer une taxe sur les propriétaires de tout chien gardé dans la municipalité, pour autoriser tout officier nommé à cette fin à abattre tout chien errant non muselé et considéré dangereux par cet officier ;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 546 et 490 du Code municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion et a été donné le 2 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même date ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2020-356 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2020-0604-139

ACCEPTATION DE L'ADDENDA DE L'INSPECTEUR CANIN

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté le Règlement de la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

ATTENDU QUE l'Inspecteur Canin a fourni à la Municipalité un addenda au contrat de contrôle canin contenant une liste d'interventions et les prix aux contrevenants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que l'annexe A au contrat de service de l'Inspecteur Canin soit acceptée.

ADOPTÉ

2020-0604-140

RÈGLEMENT 2020-355 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2012-210 RÉGISSANT L'USAGE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a présenté, en 2019, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 ;

ATTENDU QUE l'objectif de la Stratégie est de préserver la ressource de l'eau sur le plan de la qualité et de la quantité ;

ATTENDU QUE le MAMH demande aux municipalités de mettre à jour leur règlement régissant l'usage de l'eau potable de façon à ce qu'il devienne équivalent au modèle de règlement exposé dans la Stratégie, et ce, avant le 1^{er} septembre 2020 ;



N° de résolution
ou annotation

2020-0604-141

ATTENDU QUE le Conseil municipal est soucieux de protéger la ressource et de maintenir son indicateur de consommation d'eau résidentielle estimée plus bas que la moyenne canadienne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2020-355 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2012-210 régissant l'usage de l'eau sur le territoire de la Municipalité de Crabtree soit et est adopté.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE VENTE DE L'ANCIENNE GÉNÉRATRICE DE LA STATION DE PURIFICATION DE L'EAU

ATTENDU QU'une nouvelle génératrice a été achetée et installée en 2019 à la station de purification de l'eau ;

ATTENDU QUE la Municipalité dépense chaque année des ressources importantes pour trouver un moniteur de camp de jour qui aura ses qualifications de sauveteur à jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à la vente de la génératrice au coût de 3 000 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

ATTENDU QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial ;

ATTENDU QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée «bouleversement climatique abrupt et irréversible» qui menace la civilisation et la vie ;

ATTENDU QUE les actions des acteurs politiques sont inadaptées face à la situation dramatique qui se développe dangereusement ;

ATTENDU QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité.

NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS, DÉCLARONS QUE :

- Nous sommes en crise climatique, et cette crise est un état d'urgence climatique.
- Face aux risques qu'encourent les générations futures, cette crise climatique est maintenant un enjeu qui menace principalement les niveaux de sécurité suivants :

1. Niveau économique

PARCE QUE la crise climatique expose les économies, les sociétés et les écosystèmes à de graves risques si pouvant entraîner l'économie mondiale dans un effondrement global.

2. Niveau de la santé humaine

PARCE QUE l'activité humaine influe sur le climat mondial avec de graves répercussions pour la santé pouvant entraîner un effondrement de la population mondiale.



N° de résolution
ou annotation

3. Niveau alimentaire

PARCE QUE les changements climatiques provoquent de graves problèmes de sous-alimentation et des famines qui mettent en danger la vie de plus de 4 milliards d'êtres humains, créant les conditions de migrations massives et constituant une menace pour la sécurité alimentaire mondiale.

4. Niveau environnemental

PARCE QUE l'Association américaine pour l'avancement des sciences nous avertit que «*nos estimations révèlent un recul exceptionnellement rapide de la biodiversité au cours des derniers siècles, ce qui indique qu'une sixième extinction de masse est en cours*», et que cet anéantissement biologique est causé principalement par la destruction des habitats naturels et l'accélération des bouleversements climatiques dues aux activités humaines.

5. Niveau sécurité nationale et internationale

PARCE QUE l'O.N.U. affirme que les changements climatiques sont au cœur des questions de sécurité ayant le potentiel d'entraîner l'humanité dans des crises mondiales majeures.

FACE À TOUT CELA, NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS, DÉCLARONS QUE :

- Seule la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationale et internationale d'ampleur sans précédent.
- Parce que l'ONU reconnaît que le changement climatique implique que tous les pays doivent de toute urgence se dégager des énergies fossiles, et qu'il est trop tard pour une transition graduelle, cet état d'urgence climatique doit être déclaré sans délai, ce qui signifie appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, tous les plans de transformation sociale, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques, sociales et militaires afin de sortir de notre dépendance des énergies fossiles et déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'adopter cette déclaration et d'acheminer la présente résolution à la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

2020-0604-143

POLITIQUE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT OU LE RETRAIT D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

ATTENDU QU'en vertu du Règlement sur les appareils de chauffage au bois (RRQ, c Q-2, r1), depuis le 1er septembre 2009, tout nouveau poêle à combustion solide, spécifiquement au bois, doit porter une marque d'homologation certifiant sa conformité à la norme canadienne CSA ou à la norme américaine EPA, qui oblige un maximum de 4,5 g d'émission de particules par heure.



N° de résolution
ou annotation

2020-0604-144

ATTENDU QU'en mai prochain, la norme EPA passera à moins de 2,5 g de particules à l'heure ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aider ses citoyens à faire ce changement et à aider à améliorer la qualité de l'air ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Crabtree adopte la politique de subvention pour le changement ou le retrait d'un appareil de chauffage au bois.

ADOPTÉ

TIRAGE AU SORT POUR ATTRIBUTION DES SALLES POUR LA PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 19 novembre 2007 la résolution R 309-2007, concernant la location de salle durant la période des Fêtes ;

ATTENDU QUE selon la condition spécifique 4, qu'en cas de double réquisition, le tirage au sort devra déterminer la personne ou le groupe qui aura accès à la salle ;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu plus d'une demande pour la même date et la même salle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'accorder le jour de location et la salle, soit le centre communautaire et culturel, aux personnes suivantes :

- France Venne, 1^{er} janvier 2021

QU'à partir de 2021, le tirage au sort se fera uniquement en comité plénier.

ADOPTÉ

2020-0604-145

AUTORISATION DE PRÊT DU TERRAIN DE SOCCER — 10, 11 ET 12 JUILLET 2020

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'utilisation des terrains de soccer et de certaines commodités par l'Association de soccer Le Laser pour le 30^e tournoi national de soccer de Joliette qui se tiendra du 10 au 12 juillet 2020.

ADOPTÉ

2020-0604-146

AUTORISATION DE DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers.

QUE la directrice des loisirs et de la culture soit autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance au loisir des personnes handicapées pour l'accompagnement des jeunes présentant un handicap au camp de jour.

QUE le maire et le directeur général de la Municipalité soient autorisés à signer l'entente.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-0604-148

**MANDAT POUR LA DEUXIÈME PHASE DES TRAVAUX À LA PISTE
DE BMX**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de *BMXpert.*, du 1^{er} avril 2020, concernant la préparation et la pose d'enrobés bitumineux sur deux courbes de la piste, pour la somme de 21 500 \$ excluant les taxes.

QUE les travaux soient payés à même la subvention reçue des Caisses Desjardins.

ADOPTÉ


**MANDAT POUR UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE AU
PARC ARMAND-DESROCHERS DANS LE CADRE DU PRIMADA**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de *Archéotec.*, du 6 avril 2020, concernant la préparation d'une étude du potentiel archéologique au parc Armand-Desrochers, nécessaire pour l'obtention du PRIMADA, pour la somme de 2 400 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 21.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.